

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Délib.2026 – 9

<p>Date de la convocation</p> <p>21 avril 2026</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Bernadette COSTASECA, vice-présidente.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 14 Votants : 14</p>	<p>Membres présents : Mme COSTASECA Bernadette, Mme BOISORIEUX Michelle, Mme GRIERSON Anne, M. DERBOIS Guy, Mme BARANOFF Brigitte, Mme MILLET Frédérique, Mme WICKENBURG Sarah, M. STOEBER Pierre, M. SENECHAL Henri, Mme QUINTANA Marie-Françoise, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeannine, Mme GUERRIER Annie, Mme CANGUILHEM Cécile.</p> <p>Membres absents excusés : M. COSTE Michel, Mme MARTINEZ Montserrat, Mme DADA Françoise.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date d'affichage</p> <p>11.05.26</p> <p>Date de publication et de mise en ligne</p> <p>11.05.26</p>	<p>Objet : Admissions en non valeurs des produits irrécouvrables</p> <p>Madame Bernadette COSTASECA expose au Conseil d'Administration que, Monsieur Régis Valentini, Inspecteur des Finances Publiques au SGC de Céret, a présenté au CCAS un état des produits irrécouvrables arrêté au 18 février 2026, sur des titres émis en 2022, 2023 et 2024 pour l'encaissement des téléalarmes, titres qui n'ont pas été acquittés et non pas pu être recouvrés par le Trésor public, soit parce que le montant est inférieur au seuil des poursuites, soit parce que la personne est décédée. Le montant total de ces créances irrécouvrables est de 93 €.</p> <p>Il est proposé au Conseil d'Administration d'admettre en non-valeur les titres portés sur la liste n° 7760040212 établie par le S.G.C. de Céret pour un montant total de 93 €. Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice à l'article 6541 (créances admises en non-valeur).</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil d'Administration, Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,</p> <p>- D'admettre en non-valeur les titres portés sur la liste n° 7760040212 établie par le S.G.C. de Céret pour un montant total de 93 €.</p>

REÇU LE :

11 MAI 2026

SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Bernadette COSTASECA